

Décision

Générale

colonial

Décision n° 96-399-1930 Permission.

n° 96-399-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 399 du 01/02/1930

Date de publication
19 février 1930

Date du numéro
1 février 1930

TEXTE INTÉGRAL

l'adjudant Gaudry, de la section des infirmiers coloniaux, en service hors cadres à l'hôpital de Djibouti, est rapatrié pour fin de séjour, par le paquebot Gencésal-Voyron, attendu à Djibouti le 23 février 1930.